

# LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

PISCINES	
MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
<b>Carte abonnement familiale</b>	
* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte d'abonnement individuelle</b>	
*semestrielle piscine / espace forme*	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
* annuelle piscine / espace forme*	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte leçon de natation (10 séances)</b>	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte aquagym (10 séances)</b>	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte aquatraining (10 séances)</b>	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte 10 entrée piscine + sauna</b>	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE	
MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
<b>Carte abonnement familiale</b>	
*10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte abonnement familiale + location de patins</b>	
*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte 5 affûtages</b>	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte 10 locations de patins</b>	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC	
MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Parcours enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases 1 adulte)	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
BMI / Bibliothèque et médiathèques	
MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
<b>Abonnement individuel</b>	
*Enfants jusqu'à 14 ans inclus	⇒ 100% de la dépense réelle / abonnement
*Adultes	⇒ 50 % de la dépense réelle / abonnement
*Tarif réduits (jeune à partir de 15 ans, étudiants, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans	⇒ 50 % de la dépense réelle / abonnement